

RÈGLEMENT DU JEU DAMDOUM

Article 1 : L'organisateur du jeu

L'organisateur du présent jeu « Damdoum » est WeaveLines Studio, société à responsabilité limitée dont le matricule fiscale 1820591H, domiciliée à rue Salah Eddine Bouchoucha, Sidi Bou Said 2026 Tunis, représentée aux fins des présentes par Madame Faten Matmati agissant en sa qualité de gérante, dûment habilitée à cette fin, ci-après désignée «WeaveLines Studio» ou l'«Organisateur».

Article 2 : Les règles du jeu

Article 2.1 : Présentation et principe du jeu

Damdoum est une application mobile divertissante qui se compose d'un espace de jeux, un espace d'opinions et un espace de récompenses.

Les utilisateurs de Damdoum peuvent accumuler des points en jouant des jeux, et / ou en participant à des sondages et des enquêtes. Ils peuvent par la suite échanger les points accumulés contre des récompenses proposées par les partenaires, sponsors et clients de l'Organisateur, ainsi que potentiellement par l'Organisateur lui-même. Cette possibilité est soumise à la disponibilité des récompenses en stock.

Article 2.2 : Les espaces du jeu

Damdoum est composé de deux espaces distincts : espace de jeux et espace d'opinions. Ces espaces permettent aux utilisateurs de Damdoum d'accumuler des points. Les joueurs ont la possibilité de participer à l'un ou l'autre de ces espaces, voire aux deux, afin d'accumuler des points.

Article 2.2.1 : Espace de Jeux

L'espace de Jeux consiste en un ensemble de jeux développés par l'Organisateur. Chaque jeu est régi d'un ensemble de règles défini par l'Organisateur, permettant le gain de points. L'Organisateur se réserve le droit d'ajouter, retirer, modifier des jeux ainsi que de changer les politiques de gain de points liée à chacun des jeux.

Article 2.2.2 : Espace Opinions

L'Espace Opinions offre aux joueurs la possibilité de participer à une variété de sondages et d'enquêtes proposés par l'Organisateur, ainsi que par ses partenaires, sponsors et clients, conformément aux accords en vigueur conclus entre l'Organisateur et ces parties.

En participant aux sondages et en répondant aux enquêtes, les joueurs reconnaissent et acceptent que les réponses qu'ils fournissent peuvent être utilisées par WeaveLines Studio, ses partenaires et

ses clients à diverses fins, notamment la recherche, l'analyse, et le développement de produits ou de services. Les joueurs consentent également à ce que les informations fournies dans leurs réponses aux sondages et des enquêtes ne soient pas associées à leur identité lorsqu'elles sont partagées avec des tiers.

Article 2.3 : Accumulation de points

Les joueurs de Damdoug ont la possibilité d'accumuler des points en participant aux espaces de Jeux et d'Opinions.

2.3.1 : Points pour l'Espace de Jeux

Les joueurs peuvent accumuler des points en participant à un ou plusieurs jeux de l'espace de Jeux. Conformément à la politique en vigueur définie par l'Organisateur concernant l'attribution des points pour chaque jeu de l'espace de Jeux, le joueur peut éventuellement accumuler des points. Il est à noter que l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment ladite politique relative à l'attribution des points, qui établit également une limite quotidienne quant au nombre de points pouvant être obtenus par joueur par jour en jouant dans l'espace de Jeux.

2.3.2 : Points pour l'Espace Opinions

Les joueurs peuvent accumuler des points en répondant aux questions de sondage, conformément à la politique en vigueur définie par l'Organisateur concernant l'attribution des points.

Il est important de souligner que l'Organisateur conserve le droit de modifier à tout moment la politique d'attribution des points. Cette politique définit notamment une limite quotidienne concernant le nombre de points pouvant être obtenus par joueur par jour en répondant aux questions de sondage.

Article 3 : Échange de points contre des récompenses

Article 3.1 : Origine des récompenses

Les récompenses disponibles sur Damdoug sont généralement fournies par les partenaires, sponsors et clients de l'Organisateur, conformément aux accords en vigueur conclus entre l'Organisateur et ses partenaires, sponsors et clients. De plus, l'Organisateur se réserve le droit de contribuer aux récompenses disponibles et de mettre à la disposition des joueurs de Damdoug des récompenses supplémentaires.

Article 3.2 : Disponibilité des récompenses

Les joueurs ont la possibilité d'échanger leurs points accumulés contre des récompenses offertes par les partenaires, sponsors et clients de l'Organisateur, ainsi que potentiellement par l'Organisateur lui-même, conformément à la politique en vigueur définie par l'Organisateur concernant l'attribution des récompenses.

Il est important de noter que chaque récompense est soumise à une limite de stock individuelle, définie pour chaque récompense. L'Organisateur a le droit de décider des récompenses disponibles sur l'application Damdoun, de mettre à disposition ou de retirer des récompenses, ainsi que de mettre à jour la liste des récompenses et leurs stocks.

Les joueurs sont donc informés que certaines récompenses peuvent être disponibles en quantités limitées et qu'elles peuvent s'épuiser à tout moment. Il est essentiel pour les joueurs de prendre en compte que la disponibilité des récompenses peut varier en fonction de la demande et des stocks disponibles. L'Organisateur s'efforcera de tenir les joueurs informés de la disponibilité des récompenses et de toute modification apportée à la liste des récompenses proposées.

Article 3.3 : Limites et disponibilité

Il est important de souligner que la disponibilité des récompenses peut varier en fonction des stocks disponibles. L'Organisateur a le droit de mettre à disposition ou de retirer des récompenses sur l'application Damdoun, ainsi que de mettre à jour la liste des récompenses disponibles et leurs stocks. Les joueurs sont donc informés que certaines récompenses peuvent être soumises à des quantités limitées et qu'elles peuvent s'épuiser à tout moment.

Article 3.4 : Types des récompenses

L'Organisateur propose la possibilité d'échanger des points accumulés contre des récompenses, qui peuvent être de deux types différents : les récompenses digitales et les récompenses physiques. Toutefois, il est important de noter que la disponibilité de chaque type de récompense peut varier et qu'il n'est pas garanti que les deux types soient toujours disponibles simultanément.

Article 3.4.1 : Récompenses digitales

Les récompenses digitales, disponibles au sein de l'application Damdoun, se présentent sous différentes formes, notamment des codes, des coupons de réduction ou de remise, des bons d'achat, des vouchers créditant un portefeuille électronique (wallet), ou des cartes de recharge. Ces récompenses permettent aux joueurs de Damdoun de bénéficier de réductions, d'avantages spécifiques, ou d'accéder à des services particuliers sur les sites web, applications ou services fournis par les partenaires, sponsors et clients de l'Organisateur, qui sont les fournisseurs de ces récompenses.

Une fois obtenues, les récompenses digitales peuvent être utilisées par les joueurs conformément aux directives d'utilisation associées. Les détails concernant l'utilisation de ces récompenses seront fournis lors de l'échange.

Il est important de noter que chaque récompense digitale est soumise à des conditions d'utilisation spécifiques qui déterminent les restrictions, les conditions, et la durée de validité de leur utilisation. Il est impératif que les joueurs prennent connaissance et comprennent ces conditions avant de procéder à l'échange de leurs points contre des récompenses digitales.

Article 3.4.2 : Récompenses physiques

Les récompenses physiques disponibles sur l'application Damdoun sont des récompenses matérielles concrètes offertes aux joueurs. Elles englobent divers objets réels tels que des gadgets électroniques, des bons d'achats, des chèques cadeaux, des accessoires, ainsi que d'autres produits, services ou expériences physiques non digitaux.

Il est important de souligner que les récompenses physiques sont des biens matériels tangibles attribués en tant que récompense aux joueurs. Une fois obtenues, les récompenses physiques doivent être récupérées par les joueurs conformément à la procédure définie. Les détails relatifs à cette procédure de récupération seront fournis lors de l'échange.

Article 3.5 : Échange des points

Article 3.5.1 : Éligibilité à l'échange

Une fois que les joueurs ont accumulé le nombre de points requis pour une récompense spécifique, ils ont la possibilité d'échanger leurs points contre ladite récompense. Cet échange s'effectue au moyen du système de récompenses intégré à l'application Damdoun, conformément aux règles et procédures établies par l'Organisateur.

L'échange des points contre une récompense spécifique est soumis à l'éligibilité des joueurs, qui dépend de l'atteinte du nombre de points requis. Cette éligibilité est régie par les règles et procédures définies par l'Organisateur, en tenant compte de la disponibilité des récompenses.

De plus, les joueurs ayant déjà bénéficié de récompenses peuvent également être soumis à une période de rééligibilité déterminée par l'Organisateur. Cette période vise à permettre à d'autres utilisateurs de bénéficier des récompenses. L'Organisateur se réserve le droit de définir et de mettre à jour cette période de rééligibilité.

Article 3.5.2 : Procédure d'échange des points

Avant de pouvoir obtenir une récompense, les joueurs doivent fournir certaines informations personnelles essentielles, telles que leur nom, prénom, genre, date de naissance et gouvernorat de résidence. De plus, ils doivent saisir leur numéro de téléphone. Un code de vérification sera alors envoyé par SMS, que les joueurs devront saisir pour confirmer l'acquisition de la récompense. Une fois cette opération effectuée, la récompense sera considérée comme acquise et le nombre de points accumulés par les joueurs sera automatiquement mis à jour.

Il est à noter que toutes les informations personnelles fournies par les joueurs seront traitées conformément aux dispositions légales et réglementaires en matière de protection des données personnelles. L'Organisateur veillera à la confidentialité et à la sécurité de ces informations conformément à sa politique de confidentialité.

Il est de la responsabilité des joueurs de se familiariser avec les règles et procédures établies par l'Organisateur concernant l'éligibilité à l'échange des points et la procédure d'acquisition des

récompenses. L'Organisateur s'engage à fournir des informations claires et à jour concernant ces modalités.

Article 3.6 : Caractère non monétisable des récompenses

Les récompenses obtenues via l'application Damdoum sont strictement non monétisables, ce qui signifie qu'elles ne peuvent être échangées contre de l'argent, des biens, ou des services en dehors du système de récompenses de l'application.

Il est important de noter que certaines récompenses digitales, telles que les vouchers créditant un portefeuille électronique, ne doivent pas être confondues avec de l'argent liquide. Bien que ces vouchers puissent être utilisés pour effectuer des achats ou des transactions spécifiques au sein de l'écosystème numérique de nos partenaires, ils ne peuvent pas être convertis en espèces ou utilisés en dehors de ces plateformes. Ainsi, ils demeurent également non monétisables conformément à notre politique.

Article 3.7 : Modifications

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les conditions d'échange des points contre des récompenses, ainsi que la liste des récompenses disponibles et leurs stocks, sans préavis. Les joueurs seront informés de ces modifications par le biais de communications appropriées via l'application Damdoum, site web ou les comptes de réseaux sociaux de l'application. Ils sont invités à consulter régulièrement les informations mises à leur disposition pour rester informés des éventuelles modifications.

Article 4 : Durée, délai et lieu du jeu

Le jeu Damdoum se déroulera du 05/01/2024 à partir de 23h59 jusqu'au 30/06/2024 à 23h59.

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique résidant en Tunisie, et souhaitant y participer une ou plusieurs fois depuis le téléphone portable, à l'exception des employés de WeaveLines Studio ainsi que leurs ascendants, descendants et conjoints et de façon plus générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du jeu, ainsi que les membres de sa famille.

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Article 5 : Mode de participation au jeu

Pour participer au jeu Damdoum, les participants doivent suivre les étapes suivantes :

1. Télécharger et installer l'application mobile Damdoum depuis l'App Store, Google Play ou Huawei Store.
2. Créer un compte utilisateur sur l'application Damdoum, ce qui implique automatiquement l'acceptation des termes et conditions du jeu. En créant un compte utilisateur sur l'application Damdoum, les utilisateurs acceptent par défaut les termes et conditions du jeu.

Article 6 : Confidentialité des joueurs

WeaveLines Studio s'engage à respecter la confidentialité des joueurs du jeu Damdoug. Toutes les informations personnelles collectées dans le cadre du jeu seront traitées de manière confidentielle et ne seront pas partagées avec des tiers, sauf dans les cas autorisés par la loi.

Les joueurs sont invités à consulter la politique de confidentialité de Damdoug pour obtenir des informations détaillées sur la collecte, l'utilisation et la protection de leurs données personnelles. En créant un compte sur l'application Damdoug, les joueurs acceptent automatiquement les termes de la politique de confidentialité et consentent au traitement de leurs données personnelles conformément à celle-ci.

Article 7 : Informations et protection des données personnelles

Article 7.1 : Collecte des informations personnelles

Les informations personnelles collectées dans le cadre du jeu Damdoug sont traitées conformément à la Loi organique n°2004-63 du 27/07/2004 relative à la protection des données à caractère personnel. Les participants au jeu ont le droit d'accéder à leurs données et de les rectifier, conformément à cette loi.

Les données personnelles recueillies dans le cadre du jeu sont traitées en accord avec les lois et réglementations applicables en matière de protection des données. Les participants ont le droit d'accéder, de rectifier et de supprimer leurs données personnelles en contactant WeaveLines Studio. Les demandes d'accès, de rectification ou d'opposition doivent être adressées à l'adresse e-mail suivante : damdoug@weavelines.com.

Article 7.2 : Utilisation des réponses collectées dans l'Espace Opinions

En participant aux sondages et aux enquêtes, les joueurs reconnaissent que les réponses qu'ils fournissent peuvent être utilisées par WeaveLines Studio de manière anonyme et agrégée, sans être attachées à leur identité, à des fins d'analyse interne et de prise de décision. Les joueurs acceptent que ces informations puissent être partagées avec des tiers dans le respect de leur anonymat.

Article 8 : Utilisation à des fins publicitaires

En participant au jeu Damdoug, les joueurs gagnants autorisent WeaveLines Studio à utiliser leur nom, leur image et leur témoignage à toutes fins publicitaires jugées nécessaires, y compris la publication de ces informations sur les plateformes en ligne, les réseaux sociaux et tout autre support publicitaire, sans compensation supplémentaire et pour une durée indéterminée.

Article 9 : Modifications des règles

WeaveLines Studio se réserve le droit de modifier les règles du jeu Damdoug à tout moment et sans préavis.

Article 10 : Dépôt légal du règlement

Le présent règlement est déposé chez Le Notaire, Maître Sadok AL Amdouni dont le cabinet est Avenue Hedi Chaker, centre Firas, Cité Erriadh, La Marsa Tunis domicilié pour ce jeu Damdoun. Ce règlement sera communiqué gratuitement à toute personne faisant la demande à cette adresse : Maître Sadok AL Amdouni dont le cabinet est Avenue Hedi Chaker, centre Firas, Cité Erriadh, La Marsa Tunis, Tunisie.

Article 11 : Contrôles et réserves

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure toute participation qui ne respecte pas les conditions énoncées dans le règlement, ainsi que le droit de modifier, étendre, suspendre ou annuler le jeu pour quelque raison que ce soit.

Article 12 : Convention de preuve

Sauf en cas d'erreur manifeste, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de WeaveLines Studio ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et aux informations découlant d'un traitement informatique lié au jeu.

Article 13 : Litiges

La participation au jeu implique l'acceptation totale des clauses du présent règlement par les participants. Les participants renoncent à tout recours concernant les conditions d'organisation du jeu, son déroulement et ses résultats.

Tout litige relatif au jeu et à son règlement sera tranché de manière souveraine par l'Organisateur. Aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu, ainsi que la liste des gagnants, ne sera prise en compte.

Article 14 : Responsabilités

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de panne ou de dysfonctionnement de l'application mobile Damdoun, qui survient de bonne foi.

L'Organisateur se réserve le droit, lorsque cela est jugé nécessaire, de suspendre temporairement l'application mobile Damdoun pour des raisons opérationnelles, telles que des réparations, une maintenance planifiée ou des mises à niveau. Toutefois, l'Organisateur s'engage à rétablir le fonctionnement normal de l'application mobile Damdoun dans les meilleurs délais après toute période de suspension temporaire.

Article 15 – Attribution de compétence

Les participants reconnaissent sans réserve que leur participation à ce jeu les soumet inévitablement aux lois tunisiennes, en particulier en ce qui concerne tout litige découlant du jeu objet des présentes ou qui y est directement ou indirectement lié, sans préjudice des éventuelles

règles de conflits de lois applicables. Tout litige entre les parties relève exclusivement de la compétence des tribunaux de Tunis.

Article 16 – Annulation du jeu

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler tout ou partie du présent jeu en cas de constatation de fraudes, quelles qu'elles soient, y compris les fraudes informatiques, dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants.

Dans une telle situation, l'Organisateur se réserve le droit de refuser d'attribuer les gains aux fraudeurs identifiés et/ou d'engager des poursuites devant les juridictions compétentes à l'encontre des auteurs de ces fraudes.

Article 17 – Acceptation des termes du règlement

La participation au présent jeu implique automatiquement l'acceptation intégrale de toutes les clauses du règlement par le participant, ainsi que de tous ses avenants, y compris d'éventuelles modifications ultérieures ou annulations qui pourraient être nécessaires.

Fait à Tunis le 05/01/2024

WeaveLines Studio
Madame Faten Matmati

L'Huissier Notaire
Maître Sadok AL Amdouni